

L'OIT demande de nouveaux efforts afin de promouvoir la paix, le travail décent et la justice sociale pour les travailleurs

L'application des principes de justice sociale et de travail décent pourrait aider à combattre les inégalités, les tensions et la vulnérabilité qui persistent en Cisjordanie et à Gaza.

Communiqué de presse | 25 mai 2016



© Mohamad Badarne

GENÈVE (OIT Info) – La poursuite du processus de paix est une condition préalable à la création d'emplois et de richesses, au travail décent et à la justice sociale pour tous dans les territoires arabes occupés, affirme l'Organisation internationale du Travail (OIT) dans un nouveau rapport.

Le rapport appelle la communauté internationale à apporter son aide en fournissant les paramètres d'une solution juste et équitable pour tous, en particulier pour les employeurs et les travailleurs dans les territoires arabes occupés. Il s'inquiète du fait que le processus de paix soit en panne depuis un an. Un regain de violence touche la Cisjordanie et Jérusalem-Est depuis octobre 2015.

Le chômage demeure élevé et il atteint même un record mondial à Gaza. La situation des travailleurs palestiniens est de plus en plus précaire.

Le [rapport annuel de l'OIT sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés](#) sera soumis à la [Conférence internationale du Travail](#) qui s'ouvre à Genève le 30 mai 2016.

«La route actuelle est pleine de dangers. Si l'on veut résorber les fortes inégalités qui persistent entre deux peuples de la même région, en matière de performances économiques, d'emploi et de revenu, de liberté de circulation et d'entreprise, les principes de la justice sociale et du travail décent doivent s'appliquer», déclare le Directeur général de l'OIT, Guy Ryder, dans sa préface au rapport.

Le rapport note un climat de stagnation économique avec une croissance du PIB qui n'est pas à la hauteur des attentes, particulièrement faible en Cisjordanie. Cela s'est traduit par une modeste amélioration en ce qui concerne le chômage total, qui a reculé de 27 pour cent en 2014 à 25,9 pour cent en 2015 et qui n'augure pas d'un marché du travail en bonne santé.



© Mohamad Badarne

La jeunesse palestinienne est confrontée à des perspectives encore pires puisque le chômage des jeunes dans le territoire palestinien occupé dépasse les 40 pour cent, tandis que les indicateurs relatifs aux taux d'activité, d'emploi et de chômage des femmes se sont tous détériorés au cours de l'année.

Dans l'intervalle, l'emploi des Palestiniens en Israël et dans les colonies a encore progressé de 5,1 pour cent en 2015 et représente 11,6 pour cent de l'emploi palestinien total.

Certes, les Palestiniens ont plus facilement accès à l'économie israélienne pour y travailler, ce qui a quelque peu soulagé la Cisjordanie, mais le rapport rappelle que cela ne saurait se substituer au développement des bases de l'économie palestinienne. Les débouchés qu'offre le marché du travail israélien, en particulier dans les colonies, s'accompagnent aussi d'un risque permanent d'exploitation, de pratiques abusives des intermédiaires et de violations des droits fondamentaux au travail.

En ce qui concerne Gaza, le rapport affirme que la croissance économique et de l'emploi a repris mais elle part de très bas et n'est tirée que par les efforts de reconstruction. Il faut créer les conditions pour reconstituer à Gaza les secteurs productifs qui ont été dévastés par trois guerres et huit années de siège. Si le nombre de permis de travail octroyés en Cisjordanie a augmenté, les travailleurs de Gaza n'y ont pas accès.

Surmonter les divisions palestiniennes grâce aux négociations est vital pour endiguer la montée de la violence en Cisjordanie et les mesures de rétorsion qui ont exacerbé les difficultés pour les travailleuses et les travailleurs palestiniens, dont les droits sont toujours limités et bafoués.

Selon le rapport, les contraintes liées à l'occupation et à la séparation freinent toutes les perspectives de croissance économique et d'emploi. L'activité économique palestinienne et l'emploi nécessiteraient de pouvoir exploiter entièrement les terres, les ressources, et les matières premières

en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Cependant, les Palestiniens sont privés d'accès à l'essentiel de la région qui devrait former un Etat palestinien. Pour la développer, ils doivent aussi pouvoir accéder librement et rapidement aux marchés nationaux et internationaux.

Le rapport présente également les faits nouveaux concernant l'instauration des institutions palestiniennes et en particulier la mise en place de procédures sociales et liées au travail pour le dialogue social, l'égalité des sexes, la sécurité sociale et l'enseignement et la formation professionnels. Il précise que les institutions palestiniennes et la gouvernance du travail sont toujours en cours de renforcement. La nouvelle loi sur la sécurité sociale devrait aussi apporter une protection aux travailleurs du secteur privé et favoriser l'emploi dans ce secteur.

D'autres initiatives, comme les lois sur le travail et les syndicats, doivent être menées à leur terme. Il faut tirer pleinement parti de la coopération tripartite dans le cadre du processus d'édification de l'Etat. De plus, une croissance soutenue et des créations d'emploi ne sont possibles qu'à condition de mieux insérer les femmes dans la vie économique.

Les citoyens syriens du Golan syrien occupé sont aussi couverts par ce rapport. Ils continuent de faire l'objet de contraintes liées à l'occupation et la crise actuelle en République arabe de Syrie limite encore leurs options économiques et professionnelles.

Les conclusions de ce rapport s'appuient sur une mission qui a mené des entretiens approfondis et effectué plusieurs visites sur le terrain dans les territoires arabes occupés et en Israël en avril de cette année. Depuis 1980, le Directeur général s'est vu confier pour mandat de présenter un rapport annuel à la Conférence internationale du Travail sur la situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés, y compris dans le Golan syrien occupé.